



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission éducation au développement durable



Mission EDD

Affaire suivie par :
Laurence COMTE, IA-IPR
Coordonnatrice académique EDD
Tél : 06 39 95 54 46
Mél : laurence.comte@ac-mayotte.fr

Mamoudzou, le 11 mars 2021

Le Recteur de l'académie de Mayotte

à

Bp 76
Rue Sarahangué
97600 Mamoudzou

Mesdames, Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

Mesdames les directrices et directeurs d'école
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN 1^{er} degré
s/c de Madame l'IA-DAASEN

Objet : Appel à candidature à labellisation académique E3D

« Ecole et Etablissement en Démarche globale de Développement Durable » - année 2021

Mesdames, Messieurs,

Avec la circulaire du 24 septembre 2020, intitulée Agenda 2030, l'éducation au développement durable se structure autour de nouveaux axes dont l'horizon est constitué par les objectifs de développement durables (ODD) de l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.

Dans ce cadre, la circulaire réprecise les conditions de déploiement du référentiel E3D.

Le label E3D (école/établissement en démarche de développement), existant depuis 2013, a été créé pour valoriser et amplifier l'effort des écoles et des établissements engagés dans des parcours pédagogiques riches et diversifiés en faveur de l'EDD.

Ce référentiel national est attribué par les académies pour tenir compte des spécificités locales en visant l'objectif global de la transition écologique.

« Peut-être considéré comme « E3D-Ecole/Etablissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire et toute école engagé dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat. »

La labellisation E3D se met cette année en place dans l'académie de Mayotte.

La labellisation E3D procède d'une démarche qualité. Elle nécessite de réunir des volontaires, représentant les différentes catégories d'usagers (enseignants, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents), des associations et autres partenaires, dont les collectivités territoriales parties prenantes du fonctionnement de l'école.

La démarche E3D est coordonnée par le ou les référents EDD, désignés par le chef d'établissement ou le comité de pilotage EDD.

La labellisation se décline selon trois niveaux : niveau 1 « engagement », niveau 2 « approfondissement », niveau 3 « expertise ».

Chaque niveau de labellisation est accordé pour une durée de 3 ans ; au cours de cette période ou, au plus tard, à l'issue, la procédure doit être reconduite pour confirmer le label ou passer au niveau supérieur.

Une école / un établissement peut candidater même s'il est au début de la démarche. La labellisation se décline en plusieurs niveaux successifs qui prennent en compte l'état d'avancement de la démarche EDD et valorisent des engagements et des structurations de plus en plus élaborées.

Dans cet esprit, une mention de pré-labellisation "sensibilisation" est également proposée afin de reconnaître la démarche de membres de la communauté éducative engagés dans un établissement pour quelques actions encore ponctuelles. Elle a pour vocation d'encourager les équipes à s'engager dans une démarche effective de développement durable. Elle est attribuée pour un an.

Le label ministériel E3D est parfaitement compatible avec ceux d'autres partenaires comme, par exemple, Eco-école.

Les écoles et les établissements du second degré peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en œuvre au sein de l'école ou de l'établissement ou la mention sensibilisation en remplissant le dossier de candidature.

Le dossier de candidature accompagné des fiches-actions et d'éventuelles annexes numérisées est à retourner par courriel à la coordonnatrice EDD pour le 26 avril 2021.

Le dossier de candidature à la labellisation E3D et les documents afférents sont disponibles sur le site académique www.edd.ac-mayotte.fr rubrique « labellisation E3D ».

Les labels 2021 seront remis au cours d'une cérémonie officielle, prévue au dernier trimestre de l'année en cours. L'obtention du label ne constitue pas une fin en soi ; il s'agit de la reconnaissance d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue dans la transition écologique.

Les membres de la mission rectorale Education au développement durable

- Laurence Comte, coordonnatrice académique de l'EDD, laurence.comte@ac-mayotte.fr
- Muriel Baron, chargée de mission EDD, muriel.baron@ac-mayotte.fr

sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. La chargée de mission peut se déplacer afin de participer à une réunion de travail avec vous et les acteurs EDD de votre établissement.

La question du développement durable revêt des enjeux majeurs et interactifs en termes de protection de l'environnement, de santé – la pandémie actuelle en est la preuve – et de relations humaines. La mobilisation de nos écoles et établissements est essentielle.

Je vous invite donc à une multiplication des candidatures pour valoriser les actions et l'engagement de toute la communauté éducative sur le territoire mahorais, dans nos écoles, collèges, lycées et au-delà des murs.

